

**DÉCISION DU MAIRE N°2026-16**  
**PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Attribution d'un logement au 431 montée Saint-Eloi – Liergues – 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES.**

**Le Maire de la commune de Porte des Pierres Dorées (Rhône),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2026\_31 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 donnant délégation au Maire,

**Vu** la délibération n°2026-51 du conseil municipal en date du 02 avril 2026 fixant le loyer de ce logement à 650 euros ;

**Considérant** la demande de Monsieur DUFOUR Armand pour un logement communal.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** D'ATTRIBUER un appartement communal à Monsieur DUFOUR Armand, situé au 431 montée Saint-Eloi – Liergues – 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES  
Logement de type T3 en Rez-de-chaussée d'une surface habitable 70 m<sup>2</sup>.

Ce logement est composé de :

- 1 hall d'entrée
- 1 cuisine équipée ouverte
- 1 séjour
- 2 chambres équipés de placards intégrés
- 1 salle d'eau équipée d'une douche et WC

Éléments d'équipement du logement :

- Cuisine équipée sans électroménagers

**ARTICLE 2** D'APPLIQUER le loyer mensuel de 650,00 €, hors charges.

**ARTICLE 3** DE PRECISER que la présente décision sera inscrite au registre des décisions. Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Porte des Pierres dorées, le jeudi 30 avril 2026



Bertrand LEROY  
Maire de Porte des Pierres Dorées